



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
20 janvier 2011
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 20 octobre 2010, à 15 heures

Présidente : M^{me} Zamora (Vice-Présidente) (Costa Rica)

Sommaire

Point 54 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-59446X (F)



Merci de recycler 

*En l'absence de M. Chipaziwa (Zimbabwe),
M^{me} Zamora (Costa Rica) assure la présidence
de la séance.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

**Point 54 de l'ordre du jour : Questions relatives
à l'information (suite) (A/65/21 et A/65/277)**

1. **M. Srivali** (Thaïlande), qui s'exprime au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que l'information tient une place de premier plan dans les projets d'intégration de l'ASEAN – notamment l'élaboration d'un cadre institutionnel visant à faciliter la libre circulation de l'information entre les États membres, la mise en place d'infrastructures sûres et interconnectées pour soutenir la croissance économique et la compétitivité de la région, ou encore l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (en particulier Internet) à tous les niveaux de l'éducation et pour l'apprentissage en ligne. L'ASEAN a déjà déployé des efforts considérables pour renforcer la connectivité du système et en intégrer les infrastructures matérielles.

2. L'ASEAN apprécie les efforts du Département de l'information dans le sens d'une offre informative équilibrée et portant sur de nombreux sujets; l'ASEAN reconnaît également le soutien du Département de l'information aux opérations de maintien de la paix, pour lesquelles l'Association a fourni près de 3 500 personnes au service de la paix, dans le cadre de 14 missions. L'ASEAN considère que le Département de l'information a un rôle important à jouer pour sensibiliser l'opinion mondiale et renforcer le processus de transparence du référendum prévu au Soudan.

3. L'ASEAN se félicite également de l'engagement du Département dans le sens des médias non traditionnels, et de ses initiatives visant à étendre la portée géographique de ses activités et à diversifier son public. Le Centre d'information qui doit s'ouvrir à Luanda sera au service des pays de langue portugaise de la région et viendra compléter les travaux d'autres institutions des Nations Unies, telles que le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

4. Par ailleurs, l'ASEAN félicite le Département de l'information pour son travail de sensibilisation auprès des jeunes. La Deuxième Conférence « Modèles des Nations Unies », annuelle et mondiale, qui s'est tenue

en Malaisie en août 2010, a permis aux étudiants des universités de s'initier aux questions de paix et de développement dans le cadre d'une alliance des civilisations. La conférence des étudiants sur le thème « La discrimination et les droits de l'enfant », qui doit se tenir en décembre 2010, est également une initiative appréciable.

5. Tout en se félicitant de l'aide du Département de l'information aux différents bureaux, qui a consisté notamment à rendre accessibles aux personnes handicapées certaines pages d'Internet, l'ASEAN considère qu'il faut étudier d'autres moyens, peut-être plus rentables, de parvenir à ce même objectif. L'ASEAN soutient les efforts du Département dans le sens de l'utilisation du potentiel des nouveaux médias – tels que l'Internet et les réseaux sociaux –, mais espère que la publication d'informations sur les réseaux sociaux pourra être rationalisée et organisée de manière à faciliter l'accès à ces données.

6. Une coopération renforcée, dans divers domaines – notamment la communication et l'information –, entre l'ASEAN et les Nations Unies serait utile aux deux parties; la visite de M. Akasaka dans le Sud-Est asiatique, en mai 2010, et la prochaine visite du Secrétaire général, prévue pour octobre 2010, renforcent les liens entre l'ASEAN et l'ONU. L'ASEAN espère que ces visites se multiplieront.

7. **M. Hamed** (République arabe syrienne) déclare que le Comité de l'information et le Département de l'information doivent tous deux veiller à ce que la voix des Nations Unies soit entendue partout dans le monde, afin de renforcer l'image de l'Organisation des Nations Unies et de diffuser son message de paix, de tolérance, de dialogue et de respect mutuel dans un monde secoué par un nombre croissant de conflits et de défis à relever, et qui, pour la plupart, sont aujourd'hui transnationaux; tous ces conflits et défis doivent être abordés conjointement par tous les États et gouvernements.

8. La délégation syrienne se félicite de l'action du Département de l'information dans le sens de la mise en valeur du site Internet des Nations Unies; la Syrie souligne également la nécessité d'accélérer le processus de mise en place de la parité des langues officielles de l'Organisation, en portant notamment une plus grande attention à la langue arabe, et en remédiant aux défauts du site en langue arabe. L'utilisation de l'arabe est en recul – notamment en ce qui concerne les

programmes radiophoniques, qui sont un moyen important de diffusion du message de l'ONU dans les villages, les districts et les régions n'ayant pas accès aux moyens de communication modernes.

9. Par ailleurs, la délégation syrienne demande instamment au Département de l'information de déployer davantage d'efforts sur la question de la Palestine, étant donné que le peuple palestinien subit depuis plusieurs décennies l'occupation israélienne et la violation systématique, par Israël, des droits de l'homme, du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes des Nations Unies. Le Département de l'information devrait poursuivre la mise en œuvre de son programme d'information spécial sur la question palestinienne.

10. De plus, la délégation syrienne affirme qu'il importe de développer le réseau des Centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement. La Syrie demande instamment au Département de l'information de redoubler d'efforts pour remédier au déséquilibre qui existe, en matière de technologies de l'information et de la communication, entre les nations développées et les pays en développement : en effet, une grande partie des populations des pays en développement n'a pas accès aux instruments technologiques modernes. Dans ce contexte, la coopération des pays en développement entre eux, et celle des pays en développement et des nations développées, sont tout aussi importantes.

11. Le Département de l'information joue un rôle essentiel lorsqu'il encourage le dialogue des différentes cultures et civilisations, afin de rapprocher les nations et les peuples, dans une volonté de compréhension mutuelle. La liberté d'expression est un droit universel qui doit être protégé et renforcé; cependant, ce droit ne doit pas être instrumentalisé contre la religion, les croyances et le patrimoine culturel des autres. Le Département de l'information doit expliquer le message des Nations Unies et l'importance des travaux de cette organisation – notamment dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, contre la maladie et contre les conflits armés; le Département doit également mobiliser la communauté internationale pour mettre un terme à toutes les formes de colonialisme et d'occupation étrangère.

12. **M. Ribeiro dos Santos** (Brésil) déclare que le Département de l'information et les Nations Unies en général doivent diffuser leur message dans le plus

grand nombre de langues possible, pour une information effective et efficace, pour une sensibilisation accrue aux programmes et activités des Nations Unies, et pour accentuer également le caractère responsable de ces programmes et activités. En dépit de ressources humaines et financières limitées, l'Unité portugaise de la Radio des Nations Unies contribue de manière importante à la diffusion de ces informations auprès des peuples de langue portugaise, à travers le monde.

13. Depuis plus de 60 ans, le Centre d'information des Nations Unies de Rio de Janeiro, au Brésil, informe les Brésiliens au sujet des activités des Nations Unies; dans ce contexte, le Brésil encourage le Département de l'information à rendre opérationnel le Centre d'information de Luanda, afin de répondre aux besoins des populations africaines de langue portugaise. Le Département de l'information et les États membres devraient étudier les moyens de soutenir et de renforcer le réseau des Centres d'information des Nations Unies; si certains pays – dont l'Angola et le Brésil – sont prêts à accueillir des centres d'information de l'ONU et à leur fournir gratuitement des locaux et des services de maintenance, d'autres États, en revanche (y compris certains pays développés), n'ont pas ce type de pratique. En fait, tous les États ayant les moyens d'accueillir gratuitement de tels centres d'information devraient le faire, de sorte que le Département de l'information puisse consacrer ses crédits principalement à ses activités de communication et d'information.

14. La délégation brésilienne est tout à fait convaincue qu'il importe de promouvoir à la fois les médias traditionnels et les nouveaux médias. Les médias traditionnels sont les plus utilisés et constituent les moyens de communication majeurs pour les populations les plus pauvres, dans le monde en général et les pays en développement en particulier; mais les nouveaux médias devraient renforcer la capacité à constituer des réseaux et à fournir des informations, en temps opportun, à un très large public. Des stratégies de communication efficaces devraient permettre de sensibiliser les opinions aux problèmes majeurs de la planète – notamment les questions qui seront traitées dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, prévue à Rio de Janeiro, au Brésil, en 2012.

15. Le Brésil félicite le Département de l'information pour la part qu'il a prise dans le contexte des réactions

internationales aux événements tragiques survenus en Haïti et au Pakistan en 2010 : à cet égard, les médias traditionnels et les nouveaux médias ont joué un rôle important. Même si le Département de l'information a déjà renforcé ses liens avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, il devrait se concentrer davantage sur la dimension d'information et de communication des opérations de maintien de la paix, car une mission réussie repose sur une équipe en contact constant avec les populations locales.

16. D'autre part, la délégation brésilienne apprécie l'action menée par le Département dans le cadre du programme spécial d'information sur la question de la Palestine – programme qui vise à sensibiliser les opinions publiques, à promouvoir le dialogue de la communauté journalistique, de la société civile, des milieux universitaires et des responsables politiques, dans le but d'encourager des initiatives innovantes et au plus près du terrain, en ce qui concerne la paix au Moyen-Orient. Le Brésil apprécie également l'action du Département dans le sens de la promotion de l'« Alliance des civilisations » – et notamment du Forum de cette Alliance, qui s'est tenu à Rio de Janeiro, au Brésil, en mai 2010; le Brésil se félicite aussi des initiatives telles que le programme de communication sur l'Holocauste, qui vise à combattre l'intolérance et à contribuer à une culture de la paix.

17. Le Brésil se félicite également de l'action du Département de l'information dans le sens de la sauvegarde de la mémoire historique des Nations Unies, grâce – entre autres éléments – au développement de l'accès aux informations sur Internet, et à la numérisation des documents disponibles. Ce processus doit s'allier à une action permanente de préservation à long terme de la documentation en question et d'accès approprié à ces documents et autres archives photographiques et audiovisuelles ayant une importance historique dans le contexte des Nations Unies.

18. **M. Mohamed** (Soudan) rappelle que le Comité de l'information a été créé dans le but de mettre en place un nouvel ordre mondial, plus juste et plus efficace, en matière d'information et de communication – un nouveau système susceptible de dépasser les frontières étroites de médias trompeurs, partisans, voire franchement hostiles, qui font ingérence dans les affaires intérieures des pays et transmettent une image stéréotypée de certains États, à des fins mesquines et

incompatibles avec la déontologie journalistique et les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. Le Comité de l'information devrait s'efforcer de réduire la fracture numérique entre le Nord et le Sud, et faciliter l'acquisition, par les pays en développement, des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

19. La délégation soudanaise demande une plus grande couverture des activités des Nations Unies sur la question de la Palestine et de la paix au Moyen-Orient. Certaines questions méritent une attention accrue de la part des médias : par exemple, le désarmement, les effets dévastateurs des armes de destruction utilisées lors de certains conflits récents, en violation flagrante du droit international, ou encore les questions du développement de l'Afrique et des opérations de secours après une catastrophe naturelle. D'autre part, il importe d'instaurer la parité entre les six langues officielles des Nations Unies.

20. La délégation soudanaise attire également l'attention sur la Conférence consultative de haut niveau sur le Soudan, convoquée par le Secrétaire général des Nations Unies, et au cours de laquelle la délégation conjointe du Soudan a affirmé son engagement vis-à-vis de l'organisation d'un référendum libre et impartial pour déterminer l'avenir du Sud-Soudan, et, également, vis-à-vis d'une nouvelle stratégie dans le sens d'un règlement pacifique global de la question du Darfour – celle-ci faisant l'objet d'un soutien important de la communauté internationale, mais aussi aux niveaux régional et local.

21. **M. Selim** (Égypte) déclare que le Rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/65/277) a précisé le rôle du Département de l'information au cours de l'année écoulée – notamment par rapport à la récente Initiative dite « Academic Impact ». La délégation égyptienne se félicite également de la « Creative Community Outreach Initiative » et tout particulièrement de l'initiative dite « Global Creative Forum » (« Forum international sur l'économie créative »); des forums du même type devraient être organisés dans la région des pays arabes, en Afrique et dans les pays les moins avancés. L'Égypte félicite également le Secrétariat d'étudier les moyens d'une union des Nations Unies et de l'industrie du spectacle dans le but de sensibiliser et de mobiliser le grand public au sujet des questions mondiales les plus importantes. Les Nations Unies ont, de plus en plus, le devoir de promouvoir la coopération

internationale, de combler le fossé séparant le Nord et le Sud en matière de savoir et d'instaurer un système d'information mondial plus équitable. Le Département de l'information – ajoute le délégué égyptien – devrait poursuivre la formulation et l'actualisation du message des Nations Unies par le biais des médias – et ce, afin d'être en accord avec l'esprit du XXI^e siècle.

22. En dépit de l'utilisation croissante, par plusieurs Centres d'information des Nations Unies, de nouveaux médias tels que Facebook, Twitter et YouTube, la radio reste le moyen d'information le plus accessible en zone rurale et dans les secteurs les plus reculés, qui, d'une manière générale, ne disposent pas des technologies électroniques. Par conséquent, il faut accorder davantage d'attention aux services radiophoniques – et notamment aux programmes en langue arabe, destinés au Moyen-Orient.

23. La délégation égyptienne réaffirme l'importance de la parité des six langues officielles des Nations Unies. On constate en permanence des inégalités, en matière d'information en temps opportun, entre les sites Internet publiés dans les six langues officielles. De plus, le mode de recherche des sites Internet liés aux Nations Unies doit être simplifié.

24. La délégation égyptienne espère également que le Département de l'information continuera à améliorer la qualité et le contenu de ses matériels de sensibilisation aux objectifs des Nations Unies, à formuler des messages beaucoup plus précis et plus impartiaux, ou encore à améliorer le niveau d'intégration des activités du Siège des Nations Unies et des travaux des Centres d'information. L'Égypte renouvelle son appel dans le sens d'un renforcement des grands centres d'information situés au Caire, à Mexico et à Pretoria; l'Égypte demande également, de nouveau, que l'on soutienne la collaboration de ces centres importants et des centres régionaux de pays voisins. La délégation égyptienne demande aussi le développement des structures d'information des Nations Unies – en particulier dans les pays en développement, dans les pays les moins avancés et les zones de conflit.

25. Enfin, la délégation égyptienne encourage le Département de l'information à poursuivre ses programmes sur le développement économique et social – notamment en Afrique –, et son programme d'information spécial sur la question de la Palestine. L'Égypte réaffirme le rôle du Département dans le processus international de recherche d'une paix juste et

globale au Moyen-Orient : le Département peut le faire par le biais de services d'information exhaustifs et objectifs, qui sachent rendre compte avec honnêteté de l'évolution de la situation sur le terrain et soutenir les efforts visant à mettre un terme à l'occupation israélienne et à satisfaire à la demande légitime du peuple palestinien – à savoir un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés, y compris en Syrie et au Liban.

26. **M. Errázuriz** (Chili), qui prend la parole au nom du « Groupe de Rio », réaffirme l'importance – dans le contexte de l'information – de la Charte des Nations Unies, de la Constitution et de la réglementation de l'Union internationale des Télécommunications, ou encore de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Groupe de Rio reconnaît les efforts déployés par le Département de l'information – notamment les débats thématiques de l'Assemblée générale – dans le but d'améliorer la compréhension et la promotion des activités des Nations Unies sur toute une gamme de questions importantes pour la communauté internationale. Par la voix du délégué chilien, le Groupe de Rio demande instamment au Département de l'information de maintenir les principes d'objectivité, d'impartialité, d'exactitude et de cohérence en ce qui concerne la diffusion de ses messages.

27. D'autre part, le Département de l'information devrait poursuivre l'actualisation de son réseau de communication concernant les catastrophes naturelles, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des efforts de coordination et des protocoles de réponse à ces catastrophes, et d'encourager ainsi les actions multilatérales plutôt que des mesures unilatérales.

28. Le Groupe de Rio est favorable à l'utilisation de moyens de communication électroniques pour un grand nombre d'échanges d'informations de type moderne. Toutefois, étant donné la fracture numérique croissante entre nations développées et pays en développement, on doit continuer à utiliser les médias traditionnels pour diffuser les messages des Nations Unies.

29. Le Groupe de Rio se félicite de la collaboration étroite du Département de l'information avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions – parallèlement à sa mission d'information en matière de maintien et de

renforcement de la paix. Le Groupe de Rio considère que le travail des Centres d'information des Nations Unies est essentiel à la diffusion du message de l'ONU, et encourage le Département de l'information à continuer à soutenir ces centres en utilisant de manière efficace les ressources disponibles. Le Groupe de Rio se félicite de l'implantation d'un Centre d'information des Nations Unies à Luanda, car cela va répondre de manière très appréciable aux besoins des populations africaines de langue portugaise.

30. Le Groupe de Rio réaffirme son respect le plus absolu de la liberté d'expression et de la liberté de la presse – deux principes et deux valeurs indispensables en démocratie. Ces libertés doivent être exercées de manière responsable, et conformément aux dispositions de la législation nationale et des instruments des Nations Unies. D'autre part, le Groupe de Rio est préoccupé par les violations de l'espace radio-électronique, et réaffirme la nécessité de fréquences radio utilisées dans le sens de l'intérêt général et conformément aux principes du droit international.

31. En ce qui concerne les langues officielles des Nations Unies, la parité et le respect sont deux principes essentiels. Le Groupe de Rio est préoccupé par le déficit croissant d'informations et de matériels en langue espagnole et dans d'autres langues, sur le site Internet, par rapport à l'anglais – cette situation étant due à des moyens limités en termes de traduction. Le multilinguisme est inhérent à la nature de l'Organisation des Nations Unies; il est donc essentiel – tout au moins en ce qui concerne les médias traditionnels et tout particulièrement la radio – d'informer dans le plus grand nombre de langues possible, y compris le portugais et un certain nombre de langues indigènes. Le Groupe de Rio se félicite de l'action du Département de l'information en faveur de l'accès des personnes handicapées au site Internet des Nations Unies – et ce, dans les six langues officielles de l'Organisation. Le Groupe de Rio demande instamment au Département de maintenir le niveau des services qu'il offre au cours du processus de mise en œuvre du Plan-cadre d'équipement.

32. **M. Cohen** (Israël) fait l'éloge des travaux relatifs à l'Holocauste et du Programme de communication des Nations Unies visant à promouvoir la mémoire de l'Holocauste dans le monde entier – par la mise en place de programmes éducatifs et de partenariats avec les États et la société civile. Avec le temps, et la réduction du nombre de survivants susceptibles de

raconter leur histoire, ce travail pédagogique sera de plus en plus important. La délégation israélienne se félicite du fait que le Programme de communication des Nations Unies dans ce domaine ait permis de sensibiliser les élèves de tous les pays – grâce à des vidéoconférences et autres activités, dont une campagne sur le réseau Twitter, à la mémoire d'Anne Frank. D'autre part, la publication, dans les six langues officielles, d'une revue thématique de dialogue favorise la connaissance et l'apprentissage au sujet de l'Holocauste.

33. Ces deux dernières années, l'État d'Israël et le Département de l'information ont collaboré très étroitement sur la question de l'autisme; à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, en 2010, la Mission permanente d'Israël a été le cadre, au Siège de l'ONU, d'une soirée spéciale, lors de laquelle un film israélien était projeté, devant un public qui comptait un certain nombre de diplomates, ainsi que des représentants du personnel des Nations Unies et de la société civile. Israël continuera à jouer un rôle actif en matière de sensibilisation au problème de l'autisme.

34. Les ressources limitées des Nations Unies – y compris au niveau du Département de l'information – doivent être utilisées de la manière la plus efficace possible. À cet égard, l'État d'Israël est déçu par le programme spécial d'information sur le conflit israélo-palestinien, dans la mesure où ce programme continue à donner une image partisane et déformée de la situation au Moyen-Orient. Tout en ne s'opposant pas au principe d'un programme d'information sur cette question, Israël refuse, à ce jour, de collaborer à un tel programme tant qu'il restera partisan et hostile à Israël.

35. **M. Belkheir** (Jamahiriya arabe libyenne) déclare que le gouvernement libyen apprécie l'action du Département de l'information en matière de sensibilisation mondiale aux objectifs des Nations Unies, et demande instamment au Département de déployer des efforts encore plus importants pour créer un environnement favorable au dialogue des civilisations et des religions. La Libye propose que le Département de l'information organise, en collaboration avec les médias locaux, des séminaires qui puissent mettre l'accent sur le danger de violation des lieux saints et de toute stigmatisation de la nature de tel ou tel pays. Le Département de l'information devrait envisager l'élaboration d'un code de conduite international en vue de réguler les métiers liés aux

médias et de définir des normes juridiques et éthiques pour les médias. Cependant, un tel code ne devra en aucun cas porter atteinte à la liberté des médias. Par ailleurs, le gouvernement libyen demande instamment au Département de l'information de permettre l'élimination de la fracture numérique entre nations développées et pays en développement, sans pour autant négliger les moyens d'information traditionnels. Enfin, il faut parvenir à la parité des six langues officielles des Nations Unies.

36. Le 6 octobre 2010, la « Libyan Arab African Investment Company » (Société d'investissement libyenne arabo-africaine) a rendu opérationnel le premier satellite africain (QAF-1), qui couvrira désormais l'ensemble du continent africain, le Sud de l'Europe et le Moyen-Orient. Lancé le 4 août 2010, ce satellite s'est placé en orbite le 13 septembre 2010. Il va permettre d'économiser quelque 500 millions de dollars – soit le coût, pour l'Afrique, de ses télécommunications via d'autres continents. 36 hôpitaux et universités africains sont d'ores et déjà reliés au système international. Ce projet a coûté 400 millions de dollars – dont 63 % pris en charge par la Libye.

37. Le discours des Nations Unies doit correspondre aux objectifs généraux de l'Organisation – notamment la protection de l'environnement, le travail sur le changement climatique et la réforme de l'ONU. Par ailleurs, le Département de l'information doit souligner l'importance, aux niveaux international et régional, de la question palestinienne – les Palestiniens vivant depuis plus de 60 ans sous le joug de l'occupation israélienne. Le Département devrait diffuser les images terribles de cette tragédie, que les Palestiniens vivent au quotidien. La délégation libyenne demande pour quelles raisons le Département de l'information a occulté les effets de la question palestinienne sur la paix et la sécurité au niveau international, et pour quelles raisons, également, le Département a présenté la question palestinienne comme un simple conflit entre deux parties, en occultant les réalités, à savoir que le fondement de ce conflit est l'occupation, par des forces et des personnes extérieures à la région, de territoires arabo-palestiniens.

38. D'autre part, un rapport publié en mai 2010 par l'UNESCO (l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) a fait état du fait que 125 journalistes ont trouvé la mort, en 2008 et 2009, en exerçant leur métier dans des zones en conflit.

La délégation libyenne demande au Département de l'information d'élaborer un projet d'instrument international pouvant garantir la sécurité des journalistes qui opèrent dans le contexte d'un conflit armé.

39. **M^{me} Chong Wan Yieng** (Singapour) déclare que, dans le monde entier, les réseaux sociaux se développent très rapidement, car les individus passent de plus en plus de temps sur Internet – et notamment sur ces médias sociaux et sur les blogs. D'après les bulletins et lettres d'information sur l'industrie, la vente de téléphones portables reliés à l'Internet connaît une croissance exponentielle : c'est ce qu'on appelle la technologie des « smartphones » – ou « téléphones intelligents ». Par conséquent, les Nations Unies doivent suivre l'évolution technologique, et utiliser les nouvelles technologies en vue de compléter le travail qu'elles effectuent déjà par le biais de médias plus traditionnels : le Département de l'information doit pouvoir optimiser sa communication et rapprocher les peuples du monde entier grâce à une association des nouveaux médias et des moyens de communication plus traditionnels.

40. À Singapour, les ministères et autres instances gouvernementales ajoutent à leur site Internet officiel toute une gamme d'initiatives liées aux « médias sociaux », afin d'informer le public, de lui proposer des relations interactives, et de contribuer à son éducation, à une communication externe, à un processus de commercialisation, à la communication en temps de crise, ou encore à la consultation de l'opinion publique. Le gouvernement de Singapour a déjà eu recours aux « réseaux sociaux » pour être en phase avec la « culture jeune » et atteindre un certain public – lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse, qui ont eu lieu récemment, à Singapour. Les autorités de Singapour ont également mis en place des programmes de « citoyenneté active », pour permettre à chacun de s'exprimer sur les questions nationales et de jouer un rôle plus actif en matière de décisions politiques.

41. À l'heure où le numérique nous fait espérer une amélioration des conditions de vie et du niveau d'éducation de tous, à travers le monde, les Nations Unies ont un rôle important à jouer pour réduire la fracture numérique entre les peuples bénéficiant d'une masse d'informations et ceux qui restent totalement démunis dans ce domaine. La délégation de Singapour se félicite de l'organisation, récemment, de deux forums sur l'émergence des réseaux sociaux; mais,

même si le Département de l'information a déjà fait la promotion des échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les États Membres, il faut déployer des efforts supplémentaires pour que tous les États membres aient accès aux nouvelles technologies et puissent en profiter.

42. **M. Sangqu** (Afrique du Sud) rappelle d'abord que, le 18 juillet 2010, a été célébrée pour la première fois la « Journée internationale Nelson Mandela » – conformément à la résolution 64/13 de l'Assemblée générale; puis il ajoute que l'Afrique du Sud est très reconnaissante aux Nations Unies (et notamment au Département de l'information), aux États Membres et autres partenaires, pour le soutien qu'ils ont apporté à l'organisation de cette journée. La délégation sud-africaine félicite également le Département de l'information pour sa contribution à l'hommage rendu au Mahatma Gandhi lors de la Journée internationale de la non violence, ainsi que pour la célébration d'autres journées, telles que la « Journée internationale à la mémoire des victimes de l'Holocauste » et la « Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage ».

43. Par ailleurs, la délégation sud-africaine soutient les stratégies globales de communication du Département de l'information dans le sens de la sensibilisation aux questions importantes que sont le changement climatique et le développement durable. Alors qu'ont lieu les derniers préparatifs à la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, M. Sangqu invite le Département de l'information à mettre en œuvre, de manière stratégique, ses mécanismes de communication afin de mobiliser les énergies dans le sens d'une issue favorable de cette conférence. Le Département de l'information a déjà joué un rôle très positif lors des préparatifs et du déroulement de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La délégation sud-africaine demande aux Nations Unies en général et au Département de l'information en particulier de se concentrer davantage sur la sensibilisation à la condition des pauvres, dans le cadre des nombreuses autres campagnes d'information liées aux OMD.

44. Les services de radio, de télévision et de presse écrite des Nations Unies ont beaucoup aidé les pays en développement en matière de communication locale et extérieure – y compris dans des langues locales, telles

que le kiswahili. Pour tous les pauvres – et plus particulièrement pour les populations pauvres des pays en développement –, l'information est synonyme de survie. C'est la raison pour laquelle le délégué sud-africain demande aux Nations Unies de proposer ses services de radio et de presse écrite au plus grand nombre possible, et d'informer les collectivités les plus isolées des événements locaux et internationaux à la fois. M. Sangqu reconnaît la qualité du travail du Département de l'information en matière de communication sur les questions de décolonisation, le processus de paix au Moyen-Orient, ou, plus particulièrement, la question palestinienne.

45. Enfin, la délégation sud-africaine encourage le Département de l'information à continuer à utiliser les nouvelles technologies de l'information – y compris les réseaux sociaux –, ainsi qu'à poursuivre et à soutenir les activités qui ont lieu dans le cadre du réseau mondial des Centres d'information des Nations Unies.

46. **M. Iqbal** (Pakistan) est reconnaissant au Département de l'information d'avoir su informer au sujet des lourdes pertes humaines et matérielles provoquées par des inondations sans précédent, au Pakistan, du sort de plus de 20 millions de personnes déplacées et de l'aide apportée à ces dernières dans le cadre de l'action très importante de secours et de reconstruction menée conjointement par les Nations Unies et le gouvernement pakistanais. M. Iqbal remercie également le Bureau du Porte-parole du Secrétaire général d'avoir organisé des « points-presse » spéciaux et communiqué des bilans quotidiens au sujet des inondations : ces brefs exposés étaient destinés au corps de correspondants des Nations Unies. Tous ces processus ont permis une sensibilisation mondiale à l'ampleur des problèmes dus à cette catastrophe naturelle, et suscité des réponses opportunes, également à l'échelle internationale. Aujourd'hui, les besoins du Pakistan en termes de reconstruction et de réhabilitation sont considérables; le délégué pakistanais espère, par conséquent, que le système d'information des Nations Unies maintiendra la question des inondations au Pakistan à la « une » de tous ses supports.

47. Alors que notre planète se polarise – et se méprend souvent – sur les questions de culture et de religion – aussi bien au niveau national qu'à celui des relations interétatiques –, il importe que l'information et la communication contribuent au rapprochement des différentes cultures et religions. La délégation

pakistanaise apprécie la couverture, par le Département de l'information, des questions majeures pour la communauté internationale.

48. En tant que premier pays contributeur aux opérations de maintien de la paix, le Pakistan est conscient de l'importance des défis à relever dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle les « exploits » de tous les agents du maintien de la paix doivent être partagés avec le reste du monde.

49. Il conviendrait d'accorder les crédits nécessaires au bon fonctionnement et au renforcement des Centres d'information des Nations Unies opérant dans les pays en développement. Ces centres sont une source d'informations essentielle; ils permettent de combler le fossé entre nations développées et pays en développement en matière d'accès aux technologies de l'information et de la communication. Afin que les pays accueillant les Centres d'information puissent offrir à ces derniers des locaux gratuits, il importe de réfléchir en permanence à la situation économique des pays en question.

50. Par ailleurs, la délégation pakistanaise se félicite de l'action du Département de l'information en faveur de la parité des langues officielles des Nations Unies. Elle se félicite également de l'initiative des Centres d'information des Nations Unies de publier des informations directement dans d'autres langues que les langues officielles de l'ONU, de traduire des documents importants dans les langues concernées, et de concevoir des sites Internet dans différentes langues locales.

51. La liberté d'expression est un droit universel qu'il faut promouvoir et protéger. Mais il ne faut pas en faire un mauvais usage, susceptible de créer des malentendus entre les différentes cultures, les différentes civilisations et les différentes religions. Le Comité de l'information a un rôle majeur à jouer, afin de veiller à ce que les politiques d'information des Nations Unies aillent dans le sens d'une plus grande harmonie et d'un plus grand respect entre les peuples. La délégation pakistanaise demande instamment au Département de l'information d'encourager le dialogue aux niveaux international et régional, d'organiser des expositions et des séminaires dans ce contexte, et de publier des documents à ce sujet.

52. Le Pakistan souligne également l'importance d'une information exacte, objective et équilibrée, aussi bien dans la presse écrite qu'à la radio et à la

télévision, et sur Internet. Il importe de poursuivre le processus de renforcement des technologies, du multilinguisme et des partenariats dans tous ces domaines. La délégation pakistanaise soutient la poursuite des activités de communication –notamment en direction de la société civile–, ainsi que les efforts visant à améliorer l'accessibilité des services de bibliothèque, entre autres initiatives. Le délégué pakistanaise demande le renforcement des programmes de formation à l'intention des employés des médias des pays en développement : il s'agirait de proposer une formation professionnelle dans le cadre du Programme international de l'UNESCO pour le développement de la communication. D'autre part, la délégation pakistanaise soutient totalement le « Dag Hammarskjöld Memorial Scholarship Fund » (Fonds Dag Hammarskjöld pour l'octroi de bourses d'étude), qui accorde des bourses à des journalistes de pays en développement. Le Pakistan défend la liberté d'expression et celle des médias. Il fait partie des pays où l'État mène une politique favorable aux médias privés –ce qui a permis un essor sans précédent des médias électroniques.

53. Les États Membres n'ont cessé de demander au Secrétariat des passes supplémentaires pour les représentants de la presse lors du segment de haut niveau de la session l'Assemblée générale; le délégué pakistanaise espère que le Secrétariat accèdera à cette demande.

54. **M. Ariyoshi** (Japon) fait d'abord l'éloge du travail accompli par le Département de l'information et les Centres d'information des Nations Unies dans le monde entier. Puis il déclare que le Japon a reçu, en août 2010, la visite du Secrétaire général des Nations Unies – ce qui a permis des échanges de vues sur les problèmes mondiaux; le Secrétaire général a pu également se rendre à Nagasaki et Hiroshima, et assister aux cérémonies organisées autour du « Mémorial de la Paix » d'Hiroshima; le Secrétaire général de l'ONU a ainsi envoyé un message fort en faveur d'un monde sans armes nucléaires. Sous l'égide de son nouveau directeur, le Centre d'information des Nations Unies, à Tokyo, va poursuivre son étroite collaboration avec le Département de l'information dans le sens d'une gestion efficace et de la promotion d'activités stratégiques d'information. Le délégué japonais ajoute qu'il apprécie l'aide concrète apportée par la Division de l'information et des médias du Département de l'information, en vue de faciliter une

couverture importante, par les médias japonais, des déclarations des représentants de haut niveau du Japon lors de l'ouverture de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

55. **M. Tharoor** (Inde) rappelle sa qualité d'ancien Chef du Département de l'information, puis, ultérieurement, de Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, et ajoute qu'il apprécie le fait d'être en mesure, aujourd'hui, de traiter les mêmes sujets au sein du gouvernement indien. Le grand public perçoit d'une certaine manière les travaux des Nations Unies – par le biais des médias de masse et des leaders d'opinion des différents pays; les Nations Unies ont donc tout intérêt à tenter d'influer sur cette vision des choses. L'Organisation des Nations Unies doit adopter de nouvelles formes – plus modernes – de communication, tout en continuant à recourir aux médias traditionnels, et ce, afin d'atteindre le plus large public possible.

56. En Inde, la liberté de parole et d'expression est l'un des six droits fondamentaux garantis par la Constitution. Par conséquent, la liberté de la presse est un principe reconnu par l'ensemble du pays, et le rôle des médias en matière d'éducation du citoyen est profondément inscrit dans la culture politique indienne. Aujourd'hui, l'Inde est l'un des rares pays au monde où tous les médias – radio, télévision, Internet et presse écrite – connaissent une croissance constante. En outre, la Loi innovante de 2005 sur le droit à l'information constitue un instrument révolutionnaire pour l'accès de chacun à l'information; cette loi transforme véritablement la gouvernance du pays. Le Département de l'information devrait précisément placer plus haut dans l'échelle des priorités le rôle de l'information dans la vie quotidienne des citoyens – notamment en s'adressant aux populations les plus privées d'information en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

57. Les populations des pays en développement doivent bénéficier de tous les aspects de l'économie du savoir et de l'information, et disposer d'informations dans leur propre langue. Cet objectif peut être atteint si l'on utilise la plus large gamme possible de technologies, et si le Département de l'information élargit encore son champ d'action en ayant recours aux différentes langues locales – autres que les 80 langues (approximativement), dont trois langues indiennes, dans lesquelles il opère déjà.

58. Le rôle des Centres d'information des Nations Unies pour faire connaître les activités de l'Organisation – notamment aux pays en développement – est essentiel. Le Département de l'information devrait consulter très étroitement les pays qui abritent ces centres, les autres pays qui bénéficient également des informations en question, et l'ensemble de la région concernée, afin que le travail des Centres d'information des Nations Unies soit le plus utile possible. Avec une implantation accrue du réseau Internet dans les pays en développement, la création de sites dans les langues locales permettrait de susciter un intérêt pour les Nations Unies. Les centres d'information en question doivent disposer de ressources budgétaires suffisantes pour poursuivre leurs initiatives.

59. D'autre part, l'essor des « réseaux sociaux » – notamment Twitter et Facebook – permet au Département de l'information d'attirer et d'informer de nouveaux publics – notamment les jeunes. En Inde, plusieurs départements gouvernementaux ont créé leurs propres pages Twitter et Facebook : en tant que pays en développement qui progresse considérablement en matière de technologies de l'information et de la communication, l'Inde a toujours encouragé l'association des moyens d'information traditionnels et des technologies modernes, telles que les réseaux sociaux.

60. Alors que le Plan-cadre d'équipement et de reconstruction des Nations Unies progresse, le Département de l'information et le Département de la gestion doivent veiller à préserver le plus possible les visites et expositions guidées qui, pour des milliers de personnes, chaque année, constituent la vitrine des Nations Unies.

61. L'Initiative « Academic Impact » est en passe de révolutionner le positionnement des travaux des érudits, des administrateurs d'universités et des étudiants par rapport à la cause humaine plus globale défendue par les Nations Unies. L'Inde est la plus représentée parmi les quelque 400 institutions participant déjà à l'Initiative « Academic Impact ». M. Tharoor ajoute que d'autres programmes du Département de l'information, qu'il a eu lui-même l'honneur de lancer – à savoir le Programme relatif à l'Holocauste et le Programme de communication – ont été conçus de manière globale, exhaustive et apolitique, et restent, à ce titre, le modèle de tous les programmes de communication (notamment le

programme sur le commerce transatlantique des esclaves et celui relatif au génocide perpétré au Rwanda), auxquels on doit consacrer des ressources suffisantes. La délégation indienne se félicite du rôle joué par le Département de l'information pour entretenir la sensibilisation à une question qui se pose de longue date – la question palestinienne; à cet égard, l'Inde attache une grande importance à l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits légitimes.

62. La stratégie du Département de l'information est axée sur la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme; mais elle doit viser également des domaines connexes, concernant une grande partie de la société civile – à savoir les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le désarmement, le changement climatique, l'action humanitaire des Nations Unies et les efforts de l'Organisation des Nations Unies dans le sens du maintien de la paix. En matière de maintien de la paix, les réussites devraient faire l'objet d'une publicité particulière, d'informations précises, impartiales et opportunes sur les activités régulières des agents du maintien de la paix, mais aussi sur les interventions exceptionnelles qui sont aussi les leurs, parfois. De nombreux pays en développement envoient leurs soldats sur le front, dans des pays et des régions souvent lointains, dans le cadre des opérations de maintien de la paix; mais, la plupart du temps, les médias de ces pays en développement n'ont pas les moyens de rendre compte de ces opérations. Par conséquent, le Département de l'information pourrait rendre un grand service en organisant, à ses frais, des déplacements de journalistes sur le terrain des opérations en question : cela permettrait de montrer le « visage humain » du maintien de la paix, et, pour les Nations Unies, de bénéficier du soutien du grand public, dans ce contexte.

63. **M. Ulibarri** (Costa Rica) déclare que des flux d'informations permanents, ouverts, libres, transparents et participatifs sont l'une des caractéristiques essentielles des sociétés modernes; ce processus est également indispensable pour les Nations Unies si cette organisation veut remplir sa mission. Mais, à vrai dire, une bonne information est importante avant tout si elle contribue au respect des droits de l'homme, au niveau national comme international. De plus, la communication favorise la connaissance, l'innovation et l'ouverture des débats, propres à la démocratie et à l'état de droit.

64. Les Nations Unies – ajoute M. Ulibarri – devraient mieux utiliser l'information afin de sensibiliser toute la planète aux effets du changement climatique; l'ONU devrait également encourager un engagement universel vis-à-vis du « Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique » (NEPAD). Le Département de l'information a fait un excellent travail en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, d'une part, et le maintien de la paix, d'autre part; la qualité des réalisations du Département de l'information repose également sur les séminaires organisés par le Département à l'intention des médias, ou encore sur les programmes de formation destinés aux journalistes palestiniens. Dans les situations de conflit, il est essentiel d'encourager les médias locaux et mondiaux à passer de simples reportages sur les conséquences des conflits à un véritable travail pédagogique sur la prévention des conflits et leur résolution, lorsqu'ils ont éclaté. Ce n'est pas une tâche facile, car cela demande effectivement des compétences éducatives, un dialogue avec les médias et les journalistes, et un flux d'informations important. En tant que sources d'information, les Nations Unies et leurs fonctionnaires doivent constamment rechercher la transparence, l'ouverture et l'engagement auprès de différentes formes de public. C'est là la responsabilité de tous les représentants officiels des Nations Unies, car chacun d'entre eux se doit d'être un « communicateur » et de défendre le principe d'accessibilité.

65. Les nouveaux médias, omniprésents et interactifs, sont l'un des fondements d'une communication efficace et ouverte. Les Nations Unies en font déjà bon usage et doivent poursuivre leur travail dans cette direction – précisément dans la mesure où l'ONU œuvre à la réduction de la fracture numérique et à la libre utilisation d'Internet. Une communication libre et pluraliste – liée au principe de la liberté d'expression – est non seulement un droit individuel et social, mais aussi un élément indispensable au bon fonctionnement de nos sociétés. Cela n'a jamais été exprimé plus clairement qu'à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui définit les deux grandes composantes de la liberté d'expression : la liberté de rechercher les informations et celle de les diffuser. La liberté d'expression doit, certes, s'accompagner de règles; mais cela ne doit pas conduire à des contrôles arbitraires et à une limitation du débat public. La liberté d'expression ne peut être restreinte qu'au nom du respect de l'intérêt général, et

si les restrictions en question ont fait l'objet de lois adoptées par des représentants du peuple librement élus, si les limites en question sont adaptées à l'objectif général recherché et qu'elles permettent d'atteindre cet objectif, ou encore si ces restrictions interfèrent le moins possible avec l'exercice de la liberté d'expression. Les représentants, les législateurs et les magistrats des pays régis par l'État de droit doivent respecter l'ensemble de ces normes; et, plus on respecte ces normes, plus l'information et la communication peuvent devenir de puissants instruments au service de chaque citoyen et du développement des États et de leurs institutions.

66. **M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) rappelle que le Mouvement des non-alignés a récemment défendu l'instauration de sociétés de l'information axées sur les personnes, sur le développement, sur la suppression des déséquilibres et des inégalités en général, ou encore sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de tous – et plus particulièrement au service des pays en développement. Toutes les invasions impérialistes de pays en développement ont été précédées par de véritables guerres médiatiques, véhiculant d'énormes mensonges : ce fut le cas, par exemple, de l'allégation selon laquelle l'Irak était doté d'armes de destruction massive. Aujourd'hui, il est très fréquent que l'on exagère le danger des violences urbaines afin de convaincre l'opinion publique de la nécessité absolue d'une politique de sécurité et de réduction des libertés; des techniques classiques sont utilisées pour restreindre les analyses rationnelles et l'esprit critique, et empêcher ainsi toute réaction pouvant conduire à une transformation de la société et à la rébellion.

67. La République bolivarienne du Venezuela est elle-même la cible de campagnes mensongères et agressives menées par de puissants médias internationaux, avec la complicité de quelques médias vénézuéliens privés, et au service de l'impérialisme et du néocolonialisme. Néanmoins – poursuit le délégué vénézuélien –, dans sa progression vers un socialisme du XXI^e siècle et vers les libertés démocratiques, la République bolivarienne du Venezuela sait préserver sa souveraineté et contribuer à un monde multipolaire, caractérisé par l'égalité de toutes les nations. Les médias sont un instrument positif et puissant s'ils sont au service de la justice sociale, de la vérité, du respect des cultures et traditions nationales, et de la fraternité

entre les peuples; en revanche, les médias peuvent être une arme fatale s'ils cherchent à maintenir le sous-développement, l'ignorance, l'injustice et la domination néocoloniale. Certains médias vénézuéliens ont fomenté un véritable coup d'état contre le gouvernement en place; mais cette tentative a échoué, et d'autres médias, fort heureusement, défendent le pays, les intérêts du peuple, et le principe de solidarité entre les peuples et les nations.

68. Le gouvernement vénézuélien soutient l'action des pays en développement qui s'efforcent de se doter de réseaux souverains d'information et de communication. Le Venezuela progresse considérablement dans cette direction, puisqu'il s'est doté de réseaux de radio et de télévision qui contribuent à la suppression des déséquilibres entre le Nord et le Sud en matière d'information, et à de nouvelles conceptions, plus proches des réalités et des besoins des pays en développement; les réseaux vénézuéliens font également la promotion de la solidarité entre les collectivités rurales et les zones urbaines, ainsi qu'entre les différents pays; enfin, ces nouveaux réseaux défendent les principes de souveraineté et d'autodétermination des peuples. Au Venezuela, la liberté d'expression ne fait l'objet d'aucune restriction et d'aucune censure. La critique et le débat ouverts sont plus florissants que jamais; toutefois, l'ensemble des institutions et des citoyens, sans exception, doit respecter la Constitution, les lois du pays et la réglementation des moyens d'information et de communication. La révolution bolivarienne a engendré plusieurs milliers de médias d'une autre nature, qui visent à informer les personnes et à élever leur niveau intellectuel, culturel et éducatif.

69. **M^{me} Sánchez Salazar** (Mexique) félicite le Département de l'information d'avoir su sensibiliser davantage les opinions aux questions majeures qui se posent à la communauté internationale; à cet égard, la déléguée mexicaine se réfère notamment à la récente Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement; un tel processus est essentiel au renforcement et à la redynamisation de l'Organisation des Nations Unies. Notant que le Département de l'information a de plus en plus recours aux nouveaux « réseaux sociaux », M^{me} Sánchez Salazar souligne également la nécessité de poursuivre l'utilisation des médias traditionnels – étant donné, notamment, la fracture numérique croissante entre nations développées et pays en développement.

70. La délégation mexicaine reconnaît les efforts déployés par le Département de l'information en vue de développer l'utilisation des langues locales; cependant, le Mexique reste préoccupé par le manque de parité en matière linguistique, étant donné, notamment, l'écart croissant entre l'usage de l'anglais et d'autres langues, sur Internet. M^{me} Sánchez Salazar encourage le Département de l'information et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts de création et d'entretien de sites Internet multilingues, en se rappelant notamment le fait que la langue espagnole s'est classée cinquième en termes de nombre de connexions, en 2009.

71. Le Département de l'information devrait redoubler d'efforts en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de communication, dans l'ensemble du système des Nations Unies, sur la question du changement climatique. Il conviendrait d'adresser tout particulièrement un message positif et cohérent sur l'éventualité de résultats importants à l'issue de la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le(s) changement climatique, qui doit se tenir à Mexico du 29 novembre au 10 décembre 2010.

72. Le niveau de coopération entre les autorités mexicaines et le Centre d'information des Nations Unies à Mexico est excellent; ce centre travaille sur un certain nombre de projets, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères du Mexique, afin de communiquer des informations sur les activités de l'ONU dirigées vers l'enfance et la jeunesse. La délégation mexicaine note avec satisfaction le travail accompli par le Centre d'information dans le sens de l'actualisation de son site Internet et de l'utilisation des réseaux sociaux pour promouvoir l'action des Nations Unies auprès de la jeunesse. La délégation mexicaine encourage également le Département de l'information à continuer à recourir à des méthodes innovantes; enfin, le Mexique apprécie les améliorations apportées en matière d'accès aux documents du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et de numérisation de ces documents.

73. **M. U Nay Win** (Myanmar) déclare que sa délégation apprécie les efforts du Département de l'information en ce qui concerne les questions intéressant l'ensemble de la communauté internationale. Soulignant la nécessité d'une information objective, impartiale et neutre, le délégué

du Myanmar ajoute que le Département de l'information doit poursuivre la modernisation de ses réseaux, en vue de diffuser des informations en temps opportun, et caractérisées par leur exactitude, leur impartialité, leur exhaustivité et leur cohérence. M. U Nay Win se félicite de l'engagement du Département de l'information en vue de garantir l'information des pays développés et des pays en développement sur les activités du Département – à la fois par le biais des médias traditionnels et des nouvelles technologies de la communication (y compris les réseaux sociaux). Soulignant également la nécessité de remédier aux déséquilibres existant en matière de dotation et d'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication, le délégué du Myanmar ajoute que le Département de l'information pourrait jouer un rôle majeur pour réduire et combler le fossé séparant les nations en matière de développement.

74. La délégation du Myanmar se félicite du processus de coordination de la campagne systématique menée par l'Équipe spéciale de communication des Nations Unies, ainsi que de la coopération du Département de l'information et du Département des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne le lancement d'une grande initiative visant à la cohérence des nombreuses activités, sur Internet et numériques en général, liées aux processus de maintien de la paix; la délégation du Myanmar se félicite aussi du nouveau plan d'action – également au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies – concernant tout particulièrement les objectifs du Millénaire pour le développement et la biodiversité. La délégation du Myanmar prend note, également, de l'action de renforcement des capacités des Centres d'information des Nations Unies en matière de communication – et ce, aussi bien au niveau national qu'à l'échelon régional. Par ailleurs, le Myanmar est très heureux de l'initiative de la Radio des Nations Unies visant à renforcer ses services de diffusion en direct, par des bulletins d'information plus fréquents et actualisés dans les six langues officielles des Nations Unies. D'autre part, le respect des exigences fondamentales d'accès des personnes handicapées au site Internet des Nations Unies est un pas dans la bonne direction. De même, les services de presse écrite et d'Internet ayant publié l'« UN Chronicle » (« Chronique ONU »), le « Yearbook of the United Nations » et le journal « United Nations Today » ont également une utilité très précieuse.

75. **M. Al-Shamisi** (Émirats arabes unis) déclare que les technologies modernes de l'information et de la communication sont les instruments les plus efficaces pour procéder à des changements politiques, économiques et sociaux. La communauté internationale devrait élaborer une stratégie médias objective, équilibrée et multidimensionnelle, au service des objectifs de paix, de sécurité et de coopération internationale dans le sens du développement durable. Un flux d'informations libre et équilibré est un élément essentiel pour généraliser la culture de la paix et renforcer les programmes de développement durable, notamment dans les pays en développement, où les populations ont difficilement accès aux technologies modernes. Les pays développés et les médias internationaux ont notamment le devoir d'aider les pays en développement à acquérir les technologies de l'information et de la communication et à se doter des ressources humaines nécessaires dans ce domaine. Il conviendrait de définir un code international à l'intention des médias, afin d'établir des normes juridiques et éthiques dans ce secteur, et de garantir l'objectivité, la transparence et la crédibilité des reportages, ainsi que le respect intégral des convictions religieuses, des valeurs, du patrimoine et de la diversité culturelle.

76. Les responsabilités mondiales des Nations Unies, qui se sont considérablement accrues, exigent la mobilisation des médias pour aider l'Organisation à s'acquitter de sa mission d'information. La délégation des Émirats arabes unis demande le développement des compétences du personnel du Département de l'information et des Centres d'information régionaux, mais aussi celui du champ d'action des services audiovisuels du Département, et du contenu du site Internet de ce dernier – par le biais des technologies modernes. M. Al-Shamisi insiste tout particulièrement sur l'importance de la promotion des services en langue arabe.

77. Les Émirats arabes unis ont adopté, en matière de médias, une politique méthodique et équilibrée, et ayant recours aux technologies de presse écrite et audiovisuelle les plus actuelles; les Émirats arabes unis ont notamment mis en place une infrastructure de technologies de l'information, qui doit permettre au pays de se mettre au rythme de l'évolution de la situation dans ce domaine, de traiter les questions nationales, panarabes et humanitaires, et d'encourager l'ouverture et les relations avec d'autres cultures et

d'autres civilisations – tout en préservant les valeurs islamiques et les traditions sociales. Les autorités ont conclu une série d'accords bilatéraux sur les médias et les questions culturelles, ainsi que des mémorandums d'entente avec les institutions des Nations Unies et autres entités; les Émirats arabes unis ont également renforcé leur participation aux conférences, forums, expositions et projets régionaux et internationaux concernant les médias. Le gouvernement a également renforcé son soutien aux pays en développement, aux pays déchirés par des conflits armés, ou encore à ceux qui ont subi des catastrophes naturelles.

78. La délégation des Émirats arabes unis invite le Département de l'information à développer les comptes rendus sur l'évolution de la situation en Palestine et au Moyen-Orient en général, ainsi que sur les souffrances endurées par le peuple palestinien en raison des politiques israéliennes, qui visent quotidiennement à s'approprier de nouveaux territoires et ressources arabes; ces souffrances se traduisent également par l'assassinat ou l'atteinte physique de dizaines et de dizaines de personnes innocentes, par la destruction de biens et le non approvisionnement des populations – ce qui constitue une violation des plus choquantes des droits de l'homme, des résolutions pertinentes des Nations Unies et du droit international.

79. **M. Kanaan** (Observateur pour la Palestine) souligne l'importance du programme spécial d'information sur la question palestinienne: ce programme joue un rôle essentiel pour la sensibilisation de la communauté internationale à la question palestinienne et à la situation au Moyen-Orient – deux questions tout à fait prioritaires pour les Nations Unies. Le programme spécial d'information sur la question palestinienne permet également de renforcer le soutien aux droits du peuple palestinien et aux efforts qu'il déploie pour aboutir à un règlement juste, pacifique, durable et global, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, du mandat du processus de paix et de l'Initiative de paix arabe. Par ailleurs, la délégation des Émirats arabes unis félicite le Département de l'information pour l'organisation de séminaires internationaux sur les médias – le plus récent ayant été celui de Lisbonne, en juillet 2010 (ce séminaire portait notamment sur le rôle des médias et des femmes pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient). Les Émirats arabes unis espèrent que le Département de

l'information pourra organiser de tels séminaires deux fois par an.

80. Dans l'allocution prononcée par ses représentants lors de la trente-deuxième session du Comité de l'information, la délégation liée à l'Observateur pour la Palestine a souligné que la dimension très importante des questions de droits de l'homme, dont se charge la Section de la Palestine, de la décolonisation et des droits de l'homme, ne devait pas être préjudiciable au programme spécial d'information sur la question palestinienne. D'autre part, la délégation liée à l'Observateur pour la Palestine note que l'on n'a pas accédé à la demande que l'Assemblée générale a présentée au Département de l'information – à savoir l'organisation de missions d'enquête, menées par des journalistes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, ainsi que la collecte de matériels audiovisuels sur la Palestine. La délégation liée à l'Observateur pour la Palestine espère que le Département de l'information obtiendra les crédits nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

81. Cette même délégation est préoccupée par l'un des liens indiqués sur le site Internet des Nations Unies, qui, à l'origine, était clairement un lien vers « la question palestinienne », mais qui a été reformulé et devient aujourd'hui un lien avec « la situation au Moyen-Orient ». La délégation liée à l'Observateur pour la Palestine espère que le Département de l'information pourra rétablir le lien d'origine sur la page d'accueil des Nations Unies. Cette délégation souligne enfin l'importance, pour les diffuseurs audiovisuels palestiniens et les journalistes des territoires palestiniens occupés, des programmes annuels du Département de l'information.

82. Les forces d'occupation israéliennes continuent à cibler, de manière systématique et organisée, les journalistes qui rendent compte des dures réalités quotidiennes dans cette région, et des politiques et pratiques véritablement illégales, agressives et destructrices des Israéliens dans les territoires palestiniens occupés. Parmi ces pratiques, on peut citer l'usage de balles en caoutchouc et de gaz lacrymogènes contre les Palestiniens, mais aussi contre des journalistes et photographes étrangers qui couvrent les manifestations pacifiques, dans des villes et villages palestiniens, contre la construction, par Israël, d'un mur de séparation que l'on peut qualifier de « raciste », et contre les colonies de peuplement illégales. La délégation liée à l'Observateur pour la Palestine invite

le Comité de l'information et les organisations internationales concernées à protéger les journalistes palestiniens et étrangers et à permettre à ces derniers d'exercer leur métier sans subir de restrictions de la part de la censure israélienne ou de menaces d'intervention de l'armée israélienne. La délégation liée à l'Observateur pour la Palestine affirme qu'il faut considérer Israël comme responsable de tous les crimes de guerre perpétrés contre le peuple palestinien – y compris des journalistes de la presse écrite et de l'audiovisuel.

83. Le ministère palestinien des Télécommunications et de l'Information porte une attention considérable à la question du développement des technologies, dans ce secteur. La délégation liée à l'Observateur pour la Palestine invite la communauté internationale à soutenir la demande des autorités palestiniennes d'un droit d'accès direct aux services d'information et de communication, et de mettre immédiatement un terme à l'interférence illégale d'Israël dans la bande de fréquences palestinienne, de manière à permettre la mise en place de réseaux de diffusion palestiniens – dans le cadre du renforcement des institutions de l'Autorité palestinienne.

84. Le programme spécial d'information sur la question palestinienne a un rôle concret à jouer en vue de créer les conditions d'un arrêt de l'occupation des terres palestiniennes par Israël, et de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien, ayant Jérusalem-Est pour capitale. C'est là la seule manière de parvenir à une paix juste, durable et globale, d'instaurer ainsi la sécurité et la stabilité dans la région, et de permettre à tous les peuples de cette région de se développer et de prospérer.

La séance est levée à 17 h 50.